Le mardi 4 Mars 2025

N° 28

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
Relatant les faits constituant la séance du 4 Mars 2025

Ouverture de la séance par le Maire à 16 H 30

- Membres présents : Charles **Brès**, Yvette **Bellier,** Sandra **Mathieu**, Patrick **Brès,** Gilles **Avakian,** Christian **Roggero**.
- Membres représentés : - Néant
- Secrétaire de séance : - Sandra **Mathieu**

Quorum : Quatre conseillers municipaux

Ordre du jour : Il porte sur le budget, sur le débat pour le PADD du PLUi du territoire Diois ; sur la délivrance d'une coupe de bois par l'ONF, la clôture de sécurité du périmètre immédiat de la source de Champanin à Chalancon, des travaux de voirie ainsi que les traditionnelles questions diverses.

Compte rendu de la séance précédente, adopté à l'unanimité des présents à la séance.

☑ **Débat sur le PADD du PLUi du territoire Diois**

La démarche d'élaboration du PLU Intercommunal a été lancée en 2018. Suite au diagnostic du territoire, le travail sur le P.A.D.D a débuté par des réunions de concertation avec le public en 2022, des réunions avec les commissions intercommunales en 2023 et des réunions de travail avec les communes jusqu'à mi 2024. Une réunion avec les personnes publiques associées s'est organisée à l'automne 2024 pour présenter le Projet de d'Aménagement et de Développement Durables – P.A.D.D. - du PLUJ du territoire Diois.

Le document qui nous a été transmis détermine les grandes orientations comme le prévoit les dispositions de l'article L 151-5 du code de l'urbanisme.

La procédure d'élaboration du PLUi nécessite qu'un débat en conseil municipal ait lieu au moins 2 mois avant l'arrêt du dossier de PLU Intercommunal (L153-12 du Code de l'Urbanisme).

Le Conseil Communautaire débattra sur le projet de P.A.D.D, après les échanges qui auront lieu dans les 50 conseils municipaux.

Les travaux sur le dossier de règlement écrit et graphique se poursuivront sur le premier semestre 2025. Le but est de pouvoir arrêter le dossier de PLUi vers mi 2025 pour une approbation avant la fin du mandat (premier trimestre 2026).

Le projet de PADD est organisé autour de 3 grands axes qui déclinent les orientations suivantes :

Axe 1 : Accueillir de manière « équilibrée »une population à l'année.

Réaffirmer la structuration rurale et montagnarde du territoire

Poursuivre une attitude de sobriété

De nouveaux logements au service de la dynamique du territoire

Axe 2 : Vitaliser le tissu économique social.

Renforcer et diffuser l'activité sur tout le territoire au moyen de solutions adaptées localement et tenant compte des potentiels propres aux communes

Pérenniser et accompagner le rayonnement du commerce et de l'artisanat local

Valoriser le tourisme sans chercher à accroître sa pression sur le territoire

Axe 3 : Valoriser les ressources locales dans une recherche de proximité sans altérer les espaces à enjeux de préservation.

Utiliser durablement les ressources locales pour les besoins du territoire

La prise en compte des paysages et des espaces naturels

Après avoir énoncé les grandes lignes du P.A.D.D., le Maire propose au conseil de débattre de ce document et de ses grandes orientations stratégiques. Jl donne la parole aux conseillers municipaux.

Le document fait l'objet d'une remarque particulière de la part des conseillers municipaux.

- *La photo page 11 sur l'axe 1 ne doit pas être représentative des parcelles potentiellement non constructibles à l'intérieur du village.*
- Jl n'appelle pas d'autres remarques.

☑ Budget

Le maire a présenté aux conseillers municipaux le compte CFU de l'année 2024. Jl a été aidé dans cette tâche par la secrétaire. Le budget prévisionnel 2025 a été lui aussi présenté puis équilibré par l'ensemble des conseillers.

Fonctionnement : Dépenses : CFU : 78 961.26 € et BP : 241 073,39 €
Recettes : CFU : 106 615,96 € et BP : 241 073,39 €

Jnvestissement : Dépenses : CFU : 62 379,93 € et BP : 99 100,20 €
Recettes : CFU : 73 875,29 € et BP : 99 100,20 €

Voté à l'unanimité

☑ ONF

Le Maire expose au conseil municipal qu'il serait utile de délivrer une coupe de bois dans la forêt du Devès aux habitants de la commune. L'Office National des Forêts, à notre demande, nous a présenté un plan d'orientation dans le cadre de l'entretien et de la gestion de cette forêt sur les lots 2 et 4. Une centaine de M3, répartis sur 3 sites sont recensés sur ces 2 lots.

Les CM décident la délivrance d'une coupe affouagère et l'affectation au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques et d'effectuer le partage par feu ;

Le prix à payer est fixé à 5 € le M3. Le volume à dégager par attributaire éligible sera déterminé en fonction de leur nombre.

☑ Clôture terrain communal de Champanin (Périmètre de sécurité immédiat de la source)

Le Maire expose au conseil municipal qu'il serait utile de procéder au remplacement de la clôture de protection afin de garantir le périmètre de sécurité immédiat obligatoire et accessoirement d'éviter la présence la présence des animaux

sauvages et domestiques. Celle existante est en très mauvais état et ne permet plus cette protection. Pour ce faire il y a lieu de procéder à l'arrachage de racines d'arbustes, de curer des deux fossés, de surfacer quelques points. Jl présente deux devis.

Les conseillers retiennent la proposition de l'entreprise Aubery pour la somme de 23 322,00 € TTC.

☑ **Travaux de voirie – Mise en œuvre d'un enrobé place de la mairie.**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il serait utile de procéder au re-goudronnage de la place de la mairie. Jl n'est plus envisagé de gros travaux sur cette place. Compte tenu de quelques problèmes liés à l'infiltration d'eau chez certains riverains il préconise un enrobé à chaud, plus hermétique et plus structurant. Jl présente deux devis qui s'élèvent à la somme de 19 101.60 € TTC pour la place seule et à 5 997 € TTC pour la ruelle d'accès le long de l'église.

Accord unanime

📎 **Divers** :

Projet parc photovoltaïque de Couveau/Les Plattes : Le maire et les conseillers débattent sur le courrier reçu du développeur CCE qui a souhaité abandonner son projet, **n'étant pas viable financièrement** au vu de l'équation surface solarisable/éloignement du poste source.

FDC 26 : Lecture du courrier réponse du président de la fédération de chasse sur le courrier expédié le 10 décembre à la fédération par le maire faisant suite, lui, à un premier courrier interrogatif de cette fédération.

CR : Avancées sur la pose de la fibre optique. Des réunions de chantiers sont prévues toutes les quinzaines environ à La Motte Chalancon. La première qui a eu lieu le 12 février dernier nous a informée de deux dossiers sur la commune qui achoppent. Les concernés sont R. Laborde et P. Castro. Contactés par nos soins, il semblerait qu'un accord pourrait intervenir avec ADN.

CR : Pose de signalétiques, chemin du Devès, chemin de la Rollande, place de la Fontaine

Voirie : Prévision des travaux 2025. Un tour de reconnaissance sera effectué (avec les adjoints) avant venue de l'entreprise

Dotation aux élus locaux : Le gouvernement nous informe d'une baisse à prévoir pour cette dotation aux communes.

Transfert de la compétence Eau : L'Assemblée Nationale, après le Sénat a votée l'abandon définitif du caractère obligatoire du transfert de la compétence « Eau » à l'intercommunalité. Satisfaction totale des conseillers.

Échanges divers

Patrick nous rappelle son souhait d'acheter quelques M², une impasse entre ses deux propriétés qui ne dessert que son fond (B 83 et B 441). L'accord de principe avait déjà été donné antérieurement par les conseillers. À ce jour les CM sont toujours favorables. Jl est chargé de faire établir un document d'arpentage puis de un acte notarié. Les frais sont entièrement à sa charge. Le maire est chargé d'obtenir un prix de vente auprès d'un notaire et également auprès du service des hypothèques de la Drôme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15

Le Maire	Secrétaire de séance
Charles Brès	Sandra Mathieu